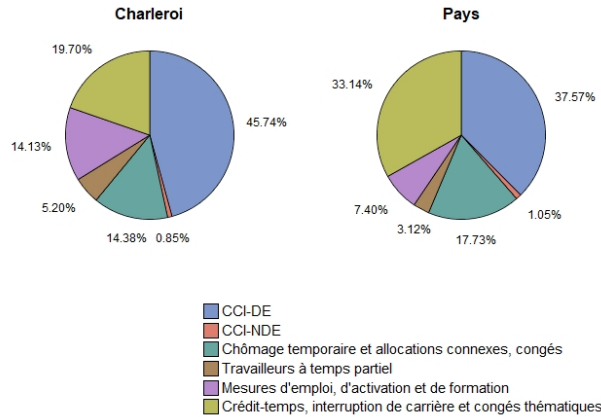


Entité: Charleroi



Directeur: Sophie LAVOLLE
 Nombre d'agents: 117
 Nombre en équivalents à temps plein: 103

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	327.291	4,4
Assurés contre le chômage (2)	156.106	4,0
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	135.963	3,9
Taux du chômage (4)	11,6	

Vision globale 2024	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	92.940	6,2
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	2.057	5,4
Dossiers litiges achevés	5.073	5,2
Contrôles achevés	1.571	3,5
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	2.996	5,0
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	49	6,4
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	389,9	7,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2024	393,1	7,0
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	27,9	7,4
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	6,9	7,3

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	15.611	6,8
		Après études	2.633	13,0
		Travailleurs à temps partiel volontaire	979	5,5
		Chômage avec complément d'entreprise	355	6,6
		Allocation de sauvegarde	62	2,8
		Travailleurs d'arts	105	1,3
		Hommes	11.588	7,1
		Femmes	8.159	6,7
		Chefs de ménage	6.479	8,5
		Isolés	5.149	6,5
		Cohabitants	8.118	6,3
		Total	19.746	6,9
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	173	6,7
		Chômage avec complément d'entreprise	177	3,6
		Chômeurs âgés	2	2,8
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	13	4,5
		Total	365	4,6
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	5.880	4,6
		Période non rémunérée dans l'enseignement	21	5,0
		Vacances jeunes	252	9,2
		Vacances senior	47	1,5
		Congés: soins d'accueil	3	1,8
		Total	5	2,5
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	2.212	9,6
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	29	7,8
		Total	5	1,8
		Programmes d'activation	2.246	9,5
		Activa - réglementation régionale	2.915	13,9
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Mesures pour travailleurs	SINE	609	18,0
		Mesures de formation	14	1,1
		Formation professionnelle	1.596	7,6
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	922	11,2
		Mesures dans le cadre du développement du statut unique	43	3,7
Dispenses d'IDE particulières Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Activités ALE ou APS	Allocation en compensation de licenciement	45	4,9
		Interruption de carrière	45	4,9
		Avec allocations	2.317	7,2
		Sans allocations	74	9,0
		Total	2.391	7,2
	Crédit-temps	Avec allocations	2.240	2,6
		Sans allocations	208	3,5
		Total	2.448	2,6
	Congés thématiques	Avec allocations	3.518	2,9
		Sans allocations	145	3,5
		Assistance médicale	203	1,1

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Aidants proches	5	1,7
		Congé parental	3.453	3,3
		Congé pour soins palliatifs	3	0,8
		Total	3.664	2,9
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.484	1,1
	Autres attestations		6.735	5,2
	Total		8.219	3,1

(1) Population au 1er janvier 2024 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2023. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2023; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2024 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2023 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).